

# Important ! A LIRE AVANT VOTRE DEPART

Pour votre séjour et selon votre destination  
N'oubliez pas votre **CARTE D'IDENTITE** ou votre **PASSEPORT**  
En cours de validité obligatoirement.

## **Pour la France :**

Allongement de la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité à 15 ans.  
Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité délivrées aux personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 passe de 10 à 15 ans. Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs (moins de 18 ans) qui restent toujours valables 10 ans.

## **Pour l'étranger :**

La durée de validité de la carte d'identité reste à 10 ans. Si la date de validité de la carte d'identité dépasse 10 ans, un passeport valide est obligatoire. (Même pour les bébés).

### **Nouvelle législation pour les formalités enfant.**

**Tout bébé ou enfant mineur doit être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité selon la destination.**

## **Enfant voyageant avec une personne titulaire de l'autorité parentale :**

Pour le bébé ou l'enfant mineur, muni d'une carte nationale d'identité et voyageant avec l'un de ses parents ou une personne titulaire de l'autorité parentale, le livret de famille est obligatoire. Nous recommandons toutefois, le passeport de l'enfant dans le cas où l'un des parents voyage seul avec son enfant mineur ne portant pas le même nom.

## **Enfant voyageant seul ou avec une personne non titulaire de l'autorité parentale (famille, amis...) :**

Le décret du 02 novembre 2015 rétabli l'autorisation de sortie du territoire. Depuis le 15 janvier 2017, les nouvelles règles sont les suivantes : l'enfant qui voyage seul ou avec une personne non titulaire de l'autorité parentale doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

ATTENTION ! En aucun cas, le livret de famille ne remplace une pièce d'identité, mais il peut être exigé lorsque l'enfant voyage avec un seul de ses parents et indispensable lorsque l'enfant ne porte pas le même nom que le parent qui l'accompagne.

## **Ressortissants étrangers :**

Renseignez-vous auprès du Consulat ou de l'Ambassade du pays de destination.

Bon voyage et bonnes vacances !



## DOCUMENTS A EMPORTER AVEC VOUS LORS DU VOYAGE

# L'ASSISTANCE RAPATRIEMENT

**Pour les voyages à l'étranger et dans les DOM TOM, la MACIF prend en charge :**

- ✧ Le remboursement au participant des prestations vendues et non consommées du fait de l'interruption définitive de son séjour en raison de son rapatriement décidé par INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA),

**Par l'intermédiaire d'IMA :**

- ✧ Le rapatriement en cas de blessures ou maladie du participant et des personnes qui l'accompagnent et les frais de retour de ses derniers.
- ✧ La mise à disposition à un membre de la famille d'un titre de transport
- ✧ pour se rendre au chevet du patient en cas d'hospitalisation sur place.
- ✧ La prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation en complément des prestations dues par les organismes de prévoyance.
- ✧ En cas de décès, la prise en charge du rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France.
- ✧ En cas de décès d'un proche, mise à disposition d'un titre de transport
- ✧ pour se rendre aux obsèques en France.

Important : d'une manière générale, IMA vient en aide au participant confronté à de sérieux ennuis à l'étranger et dans les DOM TOM.

Attention : seuls les voyages à l'étranger et dans les DOM TOM, organisés par Casino Evasion sont automatiquement garantis. Les C.E qui le désirent peuvent souscrire une garantie similaire AUX MEMES CONDITIONS pour les voyages et séjours qu'ils organisent en France ou à l'étranger. Possibilité de souscrire un contrat annuel ou au coup par coup (fiche de garantie, modèle joint).



# LA GARANTIE BAGAGES

A l'occasion des voyages à l'étranger et dans les DOM-TOM, garantie des pertes totales ou partielles par cas fortuit ou les dommages résultant de vol, d'incendie ou d'avarie subis par les bagages des participants (valises et leur contenu) lorsqu'ils sont :

- ✪ Accompagnés ou enregistrés,
- ✪ Endommagés ou vo lés suite à agression ou tentative d'agression,
- ✪ Volés par effraction dans les locaux occupés par le participant durant son séjour.

Sont exclus les espèces, titres et billets, valeurs, le bris d'objets fragiles (verre, porcelaine...).

Montant du capital assuré par participant : 457.35 €

Franchise applicable en cas de sinistre : 45,73 €

## Références à rappeler impérativement

Numéro de sociétaire : 6536621

Nom : Casino Evasion

7 jours/7 et 24 heures/24

MACIF : une mutuelle à votre service

Assistance en France :  
N °VERT 0 800 774 774  
(Appel gratuit).

Assistance à l'Etranger :  
+ 33 549 774 774

Internet : [www.macif.fr](http://www.macif.fr)

TEL : 09 69 39 49 65  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le  
samedi de 8h30 à 17 h

Après avoir contacté la MACIF, contacter impérativement Casino Evasion au numéro suivant :  
04 77 45 33 49 ou au 06.75.16.15.41.

Merci de joindre ce n° de téléphone afin de garantir le bon suivi de votre dossier.



# LA GARANTIE ANNULATION VOYAGES ET SEJOURS

## Son objet :

Rembourser les sommes dues restant à la charge de Casino Evasion ou du participant en cas d'annulation d'un voyage ou séjour proposé par Casino Evasion.

## Principaux événements couverts :

- ✪ Maladie grave, accident, décès du participant ou de ses proches (liste limitative),
- ✪ Destruction par suite d'incendie, accident, d'éléments naturels ou de cambriolage des locaux privés ou professionnels du participant, conjoint ou concubin,
- ✪ Licenciement économique du participant, conjoint ou concubin,
- ✪ Grossesse et ses complications de la participante salariée, conjointe ou concubine.

Important : ces garanties sont parfois assorties de conditions. Exemple : la maladie grave implique une interdiction absolue de quitter la chambre durant un minimum de 8 jours. Se renseigner auprès de Casino Evasion.

Attention : seuls les voyages et séjours organisés par Casino Evasion sont automatiquement garantis. Les C.E. qui le désirent peuvent souscrire une garantie similaire AUX MEMES CONDITIONS pour les voyages et séjours qu'ils organisent en France ou à l'étranger. Possibilité de souscrire un contrat annuel ou au coup par coup (fiche de garantie, modèle joint).